



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 MARS 2023**

OBJET : Budget Primitif 2023

L'an deux mil vingt et trois,
le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ;
Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur
CORTÈS (départ à 20h08 et donne pouvoir à Monsieur MAUGER) ; Madame BÉRAULT ;
Monsieur GUETROT ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAZI ; Monsieur VERCOUTRE
(arrivé à 19h14) ; Madame CROS, Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur GUETROT.
Madame LACROIX ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON ; absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame LENOIR ; absente.

Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent.

Madame Brigitte BERAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que la commission « Finances et Relance Economique » s'est réunie les 15 et 27 février et le 16 mars 2023 et que le projet de Budget Primitif lui a été présenté,

Considérant que le débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 6 mars 2023,

Considérant le Budget Primitif 2023 annexé à la présente convocation,

Considérant sa présentation et le commentaire qui l'accompagne,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1: Adopte le document budgétaire ci-joint, comprenant notamment la répartition des crédits de subventions, ainsi que le Budget primitif dont les montants et son équilibre sont décrits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	6 094 715.86 €
Recettes de fonctionnement	5 656 887.00 €
Résultat reporté	437 828.86 €
Total Recettes de fonctionnement	6 094 715.86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	3 339 020.00 €
Restes à réaliser 2022	629 151.66 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €
Total Dépenses d'investissement	3 968 171.66 €
Recettes d'investissement	
(dont affectation du résultat 394 014.09 € compte 1068)	3 733 034.09 €
Restes à réaliser 2022	10 515.37 €
Solde d'exécution reporté	224 622.20 €
Total Recettes d'investissement	3 968 171.66 €

Le Budget Primitif 2023 est donc de :

- **6 094 715.86 €** en ce qui concerne la section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes.
- **3 968 171.66 €** pour la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses.

L'assemblée délibérante délègue la possibilité au maire de faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement.

Article 2 : de voter le budget chapitre par chapitre.

Article 3 : A l'exclusion des chapitres 012, 731 et 21, les chapitres ont été voté à l'unanimité.

Chapitre 012 : Pour 14, Contre : 0, abstentions : 13

Chapitre 731 : Pour 12, Contre : 8, abstentions : 7

Chapitre 21 : Pour 20, Contre : 0, abstentions : 3

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.



Date de convocation : 20/02/2023

Secrétaire de séance
Mme Brigitte BERAULT

N° : 20/23

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de membres absents : 2



Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 060-216004341-20230405-DELIB20B_2023-DE